

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne....	30
Réclames, —	30
Faits divers —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction de: annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 14 OCTOBRE

A CARMAUX

Le Ministère se décide à agir à Carmaux ; le préfet commande, les gendarmes marchent, les chasseurs caracolent et les grévistes sont stupéfaits.

Il y a de quoi ! Depuis deux mois, M. Calvignac régnait et M. Baudin commandait ! Aujourd'hui, c'est le préfet ; ils ne s'y reconnaissent plus. Le plus étonné est assurément M. le maire. Il reçoit un arrêté préfectoral qui interdit les manifestations, avec l'ordre de l'afficher. Moi, afficher cela ! et pour qui me prend-on ? Il n'a pas affiché. M. Baudin se tient près d'un puits avec deux mineurs ; arrive un brigadier : Circulez messieurs, circulez !

Elle est forte celle-là ! pense le député qui s'indigne, s'emporte et apostrophe le gendarme en style fleuri.

Vrai, ce gendarme a de la vertu. Comme la main lui démangeait d'empoigner au collet cet insolent pékin ! Ah ! c'est toi, animal, qui depuis deux mois nous fait trimer de jour et de nuit avec tes satanés grévistes ! C'est toi qui m'a fait suer le jour en plein soleil, promener la nuit comme un nigaud sans oser rencontrer les patrouilles civiles ! Combien de fois ai-je mangé la soupe froide à cause de toi ! que de sommes interrompus ou manqués ! Tu te moquais de moi et de ma brigade et je devais tout souffrir sans murmurer ! Mais ça change, attends un peu, mirliflor !

La consigne n'est plus de ronfler, mais elle n'est pas encore de cogner ; sans être sorcier, on peut croire que le brigadier et Pandore n'attendent qu'un signal, et l'on verra une jolie danse.

Cet état de choses est très fâcheux ; mais les hommes sont des hommes, et l'on a vraiment abusé de la patience des gendarmes. La responsabilité des événements qui peuvent surgir retombe sur les meneurs qui ont exploité la grève et sur la faiblesse du gouvernement qui les a laissés faire. A la veille de la rentrée des Chambres, il veut couper court à cette plaisanterie qui n'a que trop duré. Mais ses lenteurs ont aggravé le mal.

On dit à gauche : La responsabilité retombe sur la Compagnie, c'est elle qui a insulté le suffrage universel.

La Compagnie répond : Je l'insulte si peu que j'offre de payer des appointements au maire.

— Votre offre est une insulte à Calvignac !
— Je n'offre rien à M. Calvignac, je m'adresse à la commune et je mets à sa disposition une somme suffisante pour faire vivre le maire quel qu'il soit. Quant à recevoir l'ouvrier Calvignac chez moi, non, je sors d'en prendre.

Si les ouvriers de Carmaux étaient raisonnables, ils accepteraient cette solution ; grâce à elle ils ont du travail, ils ont Calvignac pour maire, que leur faut-il de plus ? Vraiment ces gens-là ne connaissent pas leur bonheur.

Ils n'étaient pas du tout malheureux d'avance ; à Carmaux la vie est facile et le travail n'a rien de particulièrement pénible ; les mineurs travaillent sept heures et demie par jour, pas davantage ; les accidents y sont extrêmement rares et le grisou y est inconnu. Les galeries sont spacieuses et le piqueur pour lancer son coup de sonde n'a nul besoin de s'agenouiller.

A deux heures de l'après-midi, le mineur remonte à la surface du sol et y cultive tranquillement son jardin ou son champs.

Les salaires à Carmaux, dit le Temps, sont les plus élevés de l'industrie houillère : la journée du piqueur est en moyenne de 5 fr. 45, même prix pour les boiseurs et les mineurs au rocher.

Les aides-mineurs ont 4 fr. 95 ; les remblayeurs 4 fr. 07 ; les rouleurs qui poussent les wagonnets sont généralement de tout jeunes gens, ils arrivent à 3 fr. 60.

Voilà pour les ouvriers de fond ; les ouvriers à la surface ont un peu moins : ceux des usines gagnent de 3 à 4 fr., ceux des ateliers de 3 fr. 25 à 5 fr.

Le chauffage pour tous est gratuit.
Une même famille a souvent plusieurs membres occupés à la mine. Tel piqueur et tel boiseur a un fils qui est rouleur et un garçonnet qui travaille aux grilles ; le piqueur gagne 5.45, le rouleur 3.60, le grilleur 2.18 : total 11 francs 23. A vingt-quatre jours de travail par mois, la famille se fait donc par mois 269 fr.

Tel est le produit de la mine auquel s'ajoutent les petits profits du dehors : l'ouvrier remontant d'un puits à 2 heures, a toute son après-midi disponible, l'un aidé de sa femme tient une buvette, l'autre est perruquier, charpentier, maçon, etc.

Les dépenses sont peu élevées. Dans la ville de Carmaux la Compagnie a fait construire une cité ; pour 5 fr. par mois l'ouvrier y trouve une maisonnette à lui seul et un jardin de 400 mètres carrés qui lui fournit quelques légumes, il y place une étable où il engraisse un porc.

Ainsi le mineur rangé économise de 5 à 600 francs par an ; vers la trentaine il est assez riche pour s'acheter un bout de terrain sur lequel il construit une maison qui lui coûte 3,000 fr. au plus. Plus tard, quand il quitte le travail, il reçoit une retraite proportionnelle, à laquelle la mine contribue.

Puis, dit le Temps, « il termine sa vie en bon rentier qui a de beaux biens au soleil, qui dote honorablement sa fille et achète un fonds de commerce à son fils ».

Telle est la situation que ces braves gens compromettent à plaisir. Il ont voulu avoir M. Calvignac pour maire, ils l'ont ; on leur offre de lui payer des appointements, il semble que tout devrait aller comme sur des roulettes.

Mais cela ne fait pas l'affaire de Baudin, de Duc-Quercy et autres agitateurs qui troublent l'eau afin d'y pêcher plus à l'aise. Les ouvriers seront encore les dindons de la farce.

H.-A. MARTIN.

UNE TRAHISON

Le député Baudin, qui s'est attribué la dictature à Carmaux, est fort en colère contre le préfet du Tarn et, par ricochet, contre M. Loubet auquel il vient d'adresser une lettre à cheval.

Nous sommes contraints d'avouer que la grande colère du député Baudin a toutes les apparences de la logique, et que la conduite du préfet nous paraît absolument incompréhensible.

On vient d'afficher, le 14 octobre, un arrêté préfectoral qui interdit les attroupements et manifestations sur la voie publique.

Or, le député Baudin et autres exploités de la crédulité ouvrière ont organisé librement des attroupements et des manifestations depuis le 15 août jusqu'au 11 octobre.

Bien plus, le préfet avait déjà essayé de s'opposer à ces exercices des sujets du député Baudin ; et, ce dictateur improvisé lui ayant démontré qu'il avait tort, notre préfet était rentré sagement dans sa préfecture.

Et voici que le même préfet, au bout de deux mois, s'avise de trouver mauvais ce que le député Baudin lui avait fait accepter pour bon ; et voici que ce fonctionnaire se révolte contre un état de choses devenu légitime par le fait de la possession !

M. le préfet nous répondra peut-être qu'il a reçu des ordres de M. Loubet.

Et, en effet, nous savons que son arrêté a été communiqué aux ministres par le président du Conseil, qui n'a pas semblé la trouver répréhensible.

Mais M. Loubet et ses collègues ne se rendaient sans doute pas compte de l'impression pénible que cet arrêté produirait sur l'esprit de M. Baudin.

Deux mois de dictature, cela ne commence-t-il pas à devenir respectable ?

D'ailleurs, le gouvernement est aussi coupable que le préfet du Tarn, qu'il ait inspiré l'arrêté ou qu'il l'ait seulement toléré.

Le passé le condamne.

Laisser fléchir les lois pendant deux mois, et les redresser tout à coup, au moment où les agitateurs y songeaient le moins, ce n'est pas seulement de l'illogisme, de l'inconséquence ; c'est une véritable trahison.

Où, la colère du député Baudin est légitime, et, quand le procès viendra devant le tribunal du Palais-Bourbon, nous ne doutons pas qu'il obtienne justice des singuliers procédés du gouvernement et de son représentant dans le Tarn.

INFORMATIONS

LES GRANDES MANŒUVRES DE 1892

L'Avenir militaire se livre à un examen critique des grandes manœuvres de 1892 et indique, avec une grande précision, quelques défauts à corriger. Puis il ajoute :

« L'expérience hâtive de cette année n'a été, en réalité, qu'un trompe-l'œil électoral organisé par le ministre civil de la guerre en vue de la prochaine campagne présidentielle.

• Nous ne pouvons nous empêcher de regretter que la somme énorme d'efforts et d'argent, dépensés aux grandes manœuvres annuelles, ne profite pas davantage à l'instruction des généraux et états-majors, pour qui seuls elles ont un intérêt véritable. Les critiques, nous le disions en commençant, sont devenues des distributions d'éloges ; le désir de plaire à la galerie fait dissimuler les fautes....

» Il est à craindre qu'en continuant à exécuter la note théâtrale de nos manœuvres, nous ne nous croyions de plus en plus forcés de nous décerner des éloges à nous-mêmes, au grand détriment de notre instruction et de notre progrès véritables. »

CE QUE COÛTENT LES LYCÉES

Notre sympathique confrère de l'Indépendante Bretonne, M. Corfec, s'est livré à un travail fort intéressant sur ce que coûtent les lycées aux contribuables.

En ce qui concerne le lycée de Saint-Brieuc, l'Etat, dans une dépense de 198,000 fr., contribue pour plus de 125,000 fr. en subventions et en bourses seulement.

Il existe une foule de lycées qui reçoivent des subventions effroyables et qui, si cela continue, vont devenir gratuits comme les écoles primaires : celui d'Alençon reçoit près de 120,000 fr. pour une dépense de 174,000 fr. ; celui d'Annecy, environ 145,000 fr. pour une dépense de 198,000 fr. ; celui de Pontivy, près de 130,000 fr. pour une dépense de 181,000 fr. ; celui de Rennes, placé cependant, dirait-on, dans un milieu favorable, reçoit près de 300,000 fr. de subvention pour une dépense de 447,000 fr. ; celui de La Roche-sur-Yon reçoit 116,000 fr. pour une dépense de 171,000 fr. ; celui de Vendôme reçoit 121,000 fr. pour une dépense de 180,000 francs ; celui de Vesoul, environ 110,000 fr. pour une dépense de 168,000 fr., etc...

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 13 octobre 1892.

La Bourse est mal impressionnée par suite de bruits pessimistes qui ne sont pas confirmés mais qui motivent des liquidations d'acheteurs. Le 3 0/0 recule à 99.27 et le 4 1/2 reste à 106.10.

La Rente Italienne cote 93.17. Outre le projet qui doit modifier la loi des pensions, il existe un projet de conversion en rentes perpétuelles des rentes amortissables qui procurerait une économie de 18 millions.

L'Extérieure s'inscrit à 64 5/16.
L'action de la Banque de France continue à se relever ; elle reste à 3,960.

Le Crédit Foncier est très ferme à 1,122. Les prêts fonciers qui rapportent plus que les prêts communaux suivent une progression concomitante avec la plus-value de la propriété immobilière.

La Banque de Paris est ferme à 685. L'obligation Beyrouth-Damas est demandée à 319.

La Société Générale conserve son cours de 482. Elle a décidé de ne plus payer d'intérêt aux disponibilités en comptes-courants à cause de l'accroissement de ces comptes en augmentation de plus de 2 millions au bilan du 30 septembre dernier.

Le Crédit Lyonnais n'a guère varié ; il cote 785.

Les Chemins Economiques valent 432 fr.
Informations financières. — La Société du Patin Caoutchouc-Fer met en distribution son deuxième compte sur l'exercice courant ; cet

acompte qui est de 50 fr. par titre de 500 fr. sera payé le 1^{er} novembre prochain, au siège de la Société, 38, boulevard Sébastopol.

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

A QUI LA FAUTE ?

C'est l'*Echo Saumurois* qui, le premier, a signalé l'insuffisance des bâtiments de la nouvelle gare Orléans-État. Aujourd'hui tout le monde s'émeut et proteste contre ces constructions ridicules et mesquines qui doivent contenir les services des gares de l'État et de l'Orléans réunis.

Les membres du Tribunal de commerce de Saumur viennent d'envoyer au ministre des travaux publics l'adresse suivante, que lesdits membres ont, au préalable, envoyée à la presse — l'*Echo* excepté, bien entendu :

Saumur, le 12 octobre 1892.

A M. le Ministre des Travaux publics

Monsieur le Ministre,

Nous croyons devoir appeler votre attention sur la nouvelle gare de Saumur édiflée par les soins de la Compagnie de Paris à Orléans.

Par suite du nombre considérable de trains qui passent à notre station, vous avez décidé, d'accord avec cette Compagnie, le remaniement des voies d'accès et la construction d'une nouvelle gare.

Les voies qui ont été créées vont sans doute rendre le service plus facile ; mais la gare, qui est en partie bâtie, ne répond nullement aux aspirations du commerce de notre ville.

Placé au pied d'une pente rapide et à côté d'une route très étroite, ce bâtiment représente un long couloir où il sera impossible de se mouvoir dès qu'il y aura la moindre affluence.

Une ville de l'importance de Saumur peut, à juste titre, revendiquer le droit de posséder une gare de voyageurs spacieuse avec un pavillon central où le service des voyageurs et des bagages puisse se faire à l'aise comme à Angers, comme à Tours.

Nous vous prions très respectueusement, Monsieur le Ministre, avant que les travaux soient plus avancés, d'envoyer un délégué pour s'inspirer sur place des besoins de la région, et éviter la construction d'une gare qui serait complètement à refaire d'ici peu d'années.

Veuillez accepter, Monsieur le Ministre, l'assurance de nos sentiments les plus dévoués.

EUG. COUTARD,

Président du Tribunal de Commerce.

MIGNON, GIRARD, MILON, CHAPIN,
Juges.

DOGUEREAU, TERRIEN, BOUTAULT, ERNOUL,
Juges suppléants.

A quoi bon ces protestations, et pourquoi viennent-elles si tard ? Il y a bel an que la première faute a été commise et que les millions sont dévorés. Aujourd'hui, il faut faire des économies, — des économies de bouts de

chandelles, il est vrai ; — mais enfin il n'y a plus d'argent, ou bien, s'il y en a encore, il est pour d'autres destinations, Saumur ayant absorbé à lui seul assez de capitaux.

Ah ! si le premier projet avait été suivi, le projet d'une gare solide, grande et durable, à Nantilly, d'une gare exclusive à la ligne de l'État, dont les voies se seraient dirigées — sans tunnel, par conséquent — entre le Thouet et les levées de Saumur, vers la Loire, en aval, et eussent traversé le lleuve sur un pont de pierre — les ponts de fer étant « destinés tôt ou tard à rompre sous le poids d'un train... », on n'aurait pas à protester aujourd'hui. — La ligne de l'État eût passé à Saint-Lambert par dessus la ligne d'Orléans, sans l'emprunter ; et ce projet, disons-nous, n'eût pas englouti les quatre ou cinq millions, dépensés pour le tunnel d'un kilomètre au Jagueneau.

Il est vrai qu'avec une gare à Nantilly, la ville eût gagné une importance considérable : des rues toutes tracées se seraient percées, des maisons se seraient construites ; le quartier du Champ-de-Foire, spacieux et aéré, se fût transformé de fond en comble ! Mais tout cela était quantité négligeable. Il fallait « des travaux d'art », paraît-il, pour enrichir ingénieurs et entrepreneurs...

Elle nous coûte cher, la ligne de l'État ! et si des dépenses analogues ont été répétées ainsi sur tout son parcours, cela doit faire un joli total !...

Aujourd'hui, il n'y a plus à y revenir : le mal est fait, sans remède, sans palliatif même, et la construction de la gare actuelle n'est que la conséquence de cette faute première et capitale qui, tout d'abord, a privé Saumur de toute extension possible, ensuite sera une gêne constante pour le commerce en général et celui de Saumur en particulier, et, par dessus tout, rendra désormais impossible tout bien-être pour les voyageurs.

A qui la faute ?

École d'Application de Cavalerie de Saumur

PROMOTIONS

Par décret en date du 11 octobre 1892 :

M. Odent, chef d'escadrons, instructeur en chef d'exercices militaires de l'École d'application de cavalerie, a été promu au grade de lieutenant-colonel, et affecté, par décision ministérielle du même jour, au 2^e régiment de chasseurs.

Par décret du 11 octobre, ont été promus :

Au grade de capitaine

M. de Masson d'Autume, lieutenant au 7^e régiment de hussards (sorti de Saumur en 1892 avec le n^o 4), affecté au 26^e régiment de dragons ;

M. Leps, lieutenant au 25^e régiment de dragons (sorti de Saumur en 1892 avec le n^o 2),

affecté au 26^e régiment de dragons, pour y occuper l'emploi d'instructeur.

Au grade de sous-lieutenant

(Pour prendre rang du 28 septembre 1892.)

Les dix sous-officiers élèves officiers de l'École d'application de cavalerie dont les noms suivent :

M. de Barolet, du 2^e régiment de cuirassiers, affecté au 11^e régiment de cuirassiers.

M. Martin de Marolles, du 11^e régiment de cuirassiers, affecté au 4^e régiment de cuirassiers.

M. Desazars, du 27^e régiment de dragons, affecté au 49^e régiment de dragons.

M. de Franco, du 4^e régiment de spahis, affecté au 3^e régiment de chasseurs.

M. Chapin, du 2^e régiment de chasseurs, affecté au 12^e régiment de cuirassiers.

M. Queneau, du 18^e régiment de chasseurs, affecté au 13^e régiment de chasseurs.

M. Bourdel, du 10^e régiment de dragons, affecté au 49^e régiment de dragons.

M. de Fontaine de Resbecq, du 19^e régiment de chasseurs, affecté au 7^e régiment de hussards.

M. de Crozé, du 7^e régiment de hussards, affecté au 12^e régiment de hussards.

M. Bougault, du 6^e régiment de dragons, affecté au 41^e régiment de dragons.

MUTATIONS

Par décision ministérielle du 14 octobre 1892 :

M. Domenech de Cellès, capitaine instructeur d'équitation à l'École d'application de cavalerie, est désigné pour un emploi de capitaine écuyer à l'École supérieure de guerre.

M. Perrot, capitaine instructeur du 5^e dragons, est désigné pour un emploi de capitaine instructeur d'équitation à l'École d'application de cavalerie.

CONSEILS MUNICIPAUX

Les Conseils municipaux des communes du département de Maine-et-Loire se réuniront, le dimanche 6 novembre prochain, en session ordinaire.

Cette session pourra durer quinze jours ; elle sera close le 20 novembre.

AVIS ADMINISTRATIF

Le Maire de la ville de Saumur rappelle à ses concitoyens qu'en vertu du décret du 4 août et de la loi du 2 mai 1855 qui établit une taxe municipale sur les chiens, les possesseurs de chiens *non déclarés* doivent — à partir du 1^{er} octobre de chaque année, au 15 janvier de l'année suivante — faire à la Mairie une déclaration indiquant le nombre de leurs chiens et les usages auxquels ils sont destinés.

La taxe est due pour les chiens possédés au 1^{er} janvier, à l'exception de ceux qui, à cette époque, sont encore nourris par la mère.

Sont passibles d'un accroissement de taxe :
1^o Celui qui, possédant un ou plusieurs chiens, n'a pas fait de déclaration ;
2^o Celui qui a fait une déclaration incomplète ou inexacte.

Dans le premier cas, la taxe sera triplée, et, dans le second, elle sera doublée pour les chiens non déclarés ou portés avec une fausse désignation.

Mairie de Saumur, le 10 octobre 1892.

Le Maire, L. VINSONNEAU.

LES BONS DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE

Pour la troisième fois depuis 1889, la roue de la Fortune va tourner pour les porteurs de bons de l'Exposition universelle.

Le tirage aura lieu demain samedi, à deux heures, au Crédit Foncier de France. Cent trente et un numéros seront extraits de la roue ; le 1^{er} gagnera 50,000 francs ; les 10 suivants, 4,000 fr. chacun, et les 120 suivants 400 fr. chacun.

Pareil tirage avec même nombre et même valeur des lots aura lieu ensuite tous les ans jusque'en 1899.

En l'an 1900 commencera une nouvelle période qui ira jusqu'en 1964, et dont chaque tirage annuel comprendra un lot de 40,000 fr., un de 2,000 fr., 209 de 100 fr., et 1,060 de 50 fr. Les bons non primés seront remboursés au pair.

Le bon de l'Exposition, qui donna lieu à une spéculation effrénée jusqu'à la fin de 1889, est depuis tombé quelque peu dans l'oubli. Il faut le retour d'un tirage pour ramener l'attention sur cette petite valeur. Son prix varie, aujourd'hui, entre 5 fr. 50 et 8 fr. 75, et il est à remarquer que c'est dans les quartiers excentriques qu'on le vend le plus cher.

PIÈCES D'ARGENT ITALIENNES

Des piastres qui, depuis plus de trente ans, reposaient dans les caisses du Trésor italien, sont aujourd'hui en circulation.

Elles ont fait leur apparition ces jours derniers sur de nombreux points de la France.

Ces pièces, à l'effigie de Ferdinand II, roi de Naples, sont exclues de l'Union monétaire latine et perdent en conséquence 30 à 40 0/0 au change.

C'est un nouveau genre d'escroquerie et on doit refuser énergiquement d'accepter ces pièces à quelque titre que ce soit.

SYNDICAT DES CHEMINS DE FER

On annonce que les délégués des syndicats des chemins de fer de l'État, appartenant aux sections de Bressuire, La Roche, Nantes, Saintes, La Rochelle, Chartres, Château-du-Loir, Loudun, Neuville, Paris, Thouars, Tours, Poitiers, Niort et Cognac, se réuniront en Congrès à Niort les 30 et 31 octobre courant.

SUZANNE D'ESTOUVILLE

PAR

Le Marquis DE FOU DRAS

Le personnage qui venait de définir ainsi la corruption devait être ministre plus tard, et son passage de la théorie à la pratique ne lui a pas donné la moindre peine.

— Je ne suis pas de votre avis. Quand la promesse d'une faveur précède l'amitié entre député et ministre, et que le don de cette faveur la suit, c'est de la belle et bonne corruption ou je ne m'y connais pas.

— Il me semble au contraire que vous vous y connaissez... Mais, pour en revenir à Loubert, il est fort peu important pour lui qu'il ait ou non la paire : un crédit de cinq ou six cent mille francs dans une maison de banque lui serait plus utile.

— Ce qu'on dit est donc vrai ?

— On ne saurait plus vrai. Ses usines de Courville-le-Bas sont une très mauvaise opération : elles fabriquent énormément et rien ne se vend. Si Loubert était en faveur, comme ou

le dit, il aurait commencé par passer un bon arché avec le gouvernement. Du reste, cela peut se faire encore : il faut bien qu'il ait un motif quelconque pour avoir été faire sa cour au roi après s'être montré dans les salons ministériels ; entre nous, son opposition est un pen comme la nôtre.

— Que voulez-vous dire ?

— Ce que vous savez comme moi, mon cher ; c'est que nous attaquons le gouvernement sans avoir le moindre désir de le renverser ; c'est que nous défendons la liberté sans y croire et la fortune publique avec un grand regret de n'en pas avoir notre part ; c'est qu'en un mot nous jouons la comédie, et qu'il n'y en a pas un de nous qui ne fit comme Loubert dans l'occasion.

— Parlez pour vous.

— Ne me mettez pas des vôtres.

— Je parle pour nous trois d'abord, et pour bien d'autres ensuite ; et puisque nous sommes seuls, je ne sais pas pourquoi je me gênerais : c'est bien le moins que nous nous démasquions dans la coulisse.

— Mais le pays qui a les yeux sur nous ?

— Le pays ? les journaux se chargent de le satisfaire avec des phrases.

— Toujours est-il que Loubert pourrait bien ne pas être réélu pour avoir changé de côté, et, si cela arrive, que direz-vous ?

— Je dirai que son successeur fera comme lui dans l'occasion, c'est-à-dire s'il vient à être gêné dans ses affaires ; et, quand nous en serons tous là, nous ferons une révolution pour chasser les hommes du jour, et nous réparerons, en prenant leurs places ; nos fortunes à l'aide du budget.

— Qui vous a mis au fait de la situation financière de Loubert ?

— Il s'est adressé à moi pour avoir un crédit ; mais les garanties qu'il m'a proposées ne m'ont pas paru suffisantes.

— Il a cependant des immeubles considérables et magnifiques en Normandie.

— Sur lesquels sa fille a des reprises importantes à exercer, reprises qui sont protégées par une hypothèque légale, c'est ce qui fait que Loubert ne peut pas emprunter.

— Ce baron Granval, dont parlaient tout à l'heure ces messieurs, et qui doit, disaient-ils, épouser mademoiselle Loubert, est-il riche ?

— Il a environ trois cent mille livres de rentes en fonds de terre, et sa mère, qui gère sa

fortune depuis quatorze ans, a dû lui faire de grandes économies.

— Eh bien ! le gendre arrangera les affaires du beau-père.

— Il y sera bien obligé ; car Loubert donnera pour dot à sa fille ses usines de Courville-le-Bas, détestable opération, comme je vous le disais tout à l'heure.

— Comment savez-vous encore cela ?

— Quand Loubert est venu me demander un crédit, il a bien été obligé de me conter ses affaires, et, dans ses confidences, il m'a dit qu'il désintéresserait sa fille avec ses usines ; mais si le genre n'est pas un niais, il refusera.

— Que pensez-vous de la loi projetée sur l'indemnité à accorder aux émigrés ?

— Qu'elle est excellente, et qu'il faudra la voter tout en criant beaucoup contre elle.

— Elle est cependant toute monarchique.

— Dites donc qu'elle est toute révolutionnaire.

— Comment cela ?

— En consacrant tout le passé, et en réhabilitant aux yeux de certaines gens des propriétés qu'ils regardaient comme entachées de flétrissure. J'ajouterai, pour faire valoir tous

ANGERS. — *Un suicide.* — Dans l'après-midi de mardi, M. le commissaire de police du 1^{er} arrondissement fut prévenu que la nommée Marie Bricaud, veuve Denis, âgée de 45 ans, demeurant rue Parcheminerie, 22, avait été trouvée morte sur son lit. M. le commissaire se transporta au domicile de la morte et constata que son mouchoir était profondément enfoncé dans sa bouche. La veuve Denis avait tenté plusieurs fois de se donner la mort. C'est sous l'influence de l'ivresse qu'elle a mis son funèbre projet à exécution.

TOURS. — *Nécrologie.* — Nos confrères d'Indre-et-Loire nous ont appris la mort de M. Roger Chollet, notaire à Tours, rue du Cygne, qui avait succédé, il y a dix-huit mois à peine, à M. Morin.

La nouvelle de cette mort prématurée a produit une profonde impression en ville. M. Chollet, qu'un récent mariage avait allié à l'une des familles les plus honorables de Tours, laisse de vifs regrets.

M. Chollet était allé, il y a quelques jours, à Niort, pour y faire ses 13 jours au 7^e husards.

Il paraît qu'il ne se sentait pas très bien portant lorsqu'il se mit en route. Dès qu'il eut rejoint son corps, il fut atteint de la fièvre muqueuse, et il obtint la permission de revenir chez lui où les soins les plus affectueux et les plus pressés lui furent prodigués. Une complication de fièvre typhoïde vint se greffer sur sa première maladie, et il expira mercredi matin au milieu de sa famille éplorée.

M. Roger Chollet avait déjà marqué sa place dans les premiers rangs de l'honorable compagnie des notaires de Tours. Sa loyauté, sa probité méticuleuse, ses connaissances profondes du droit, l'aménité de son caractère, lui avaient déjà assuré une excellente réputation et l'avenir s'ouvrait devant lui plein de promesses.

M. Chollet était à peine âgé de 34 ans.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Excursions en Touraine, aux châteaux des bords de la Loire, et aux stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1^{er} itinéraire : 1^{re} classe, 86 fr. ; 2^e classe, 63 fr. — Durée : 30 jours.

Paris, Orléans, Blois, Amboise, Tours, Chenonceaux, et retour à Tours ; Loches, et retour à Tours ; Langeais, Saumur, Angers, Nantes, Saint-Nazaire, Le Croisic, Guérande, et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme, ou par Angers, *via* Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

NOTA. — Le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire peut être effectué, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, dans les bateaux de la Compagnie de la Basse-Loire.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours,

les avantages de ce projet, que son exécution mettra un milliard à la disposition d'une classe généreuse, dépensière, prodigue même, et que c'est le commerce qui en profitera. Cinq cents millions de ce milliard tomberont dans nos poches, et nos biens nationaux doubleront de valeur. C'est ce qu'on peut appeler une loi ! Mais comme nous ne pouvons pas dire à nos électeurs pourquoi nous la trouvons bonne, il faudra bien que nous clabaudions contre elle, et c'est ce qui a été décidé hier à notre réunion du mois, chez P**** : mais je crois que vous étiez déjà partis.

La conversation politique des trois députés commerçants fut alors portée sur un autre terrain...

De ce qui précède, on doit conclure que les affaires de M. Loubert étaient embarrassées, et que l'intègre député poursuivait toujours ses projets ambitieux au sujet de la pairie, en même temps que l'excellent oncle n'abandonnait pas celui de faire accepter à Léonce ses usines pour la dot d'Éléonore. On a vu aussi que le jeune baron était à Paris, qu'il y fréquentait la bonne compagnie, et que, si l'on en croyait le marquis de Versoix et le comte de Saint-Ibal, son changement devait avoir

moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 0/0 du prix du billet.

2^e itinéraire : 1^{re} classe, 54 fr. ; 2^e classe, 41 fr. — Durée : 15 jours.

Paris, Orléans, Blois, Amboise, Tours, Chenonceaux, et retour à Tours ; Loches, et retour à Tours ; Langeais, et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans des billets aller et retour comportant les réductions prévues au tarif spécial G. V. n° 2, pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et *vice versa*.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

État civil de la ville de Saumur

Dans l'« État civil » de notre numéro d'hier, le mot *mariages* a été placé en tête des *naissances*. Réparons cette erreur.

NAISSANCES

Le 10 octobre. — Henri-René Mercer, rue du Port-Cigongne.

Le 12. — Baptiste-René-Albert Dubois, impasse de la Croix-Verte ; — Paul-Léon-Joseph Bouillon, Montée du Fort.

DÉCÈS

Le 13 octobre. — Claude Duveau, époux de Jeanne Sève, casseur de pierres, 62 ans, rue de Fenet.

TRIBUNAUX

Les vagabonds

À l'une de ses dernières audiences, le Tribunal de Saumur avait à juger une affaire de nomades. Voici à quel sujet :

Au mois de septembre dernier, une famille d'acrobates, composée du père, de la mère et d'une nichée d'enfants, se dirigeaient de Saumur sur Varennes-sous-Montsoreau. C'était la famille Ziégler.

La femme se présenta dans une ferme et demanda du vin, du beurre, etc. La fermière, M^{me} Boiscot, qui était seule, déclara qu'elle ne donnerait rien. — Vendez-moi alors la nourriture dont j'ai besoin, répliqua la bohémienne.

— Je n'ai rien à vous vendre, répondit M^{me} Boiscot. À ces mots, la Ziégler, devenue furieuse, s'écria : Donnez-moi ce que je demande ou je vous ouvre le ventre avec mes ciseaux et je f... le feu à votre baraque.

Éfrayée, la fermière appela son mari.

La bohémienne en fit autant et bientôt une rixe s'engagea entre M. Boiscot, son jeune domestique d'un côté et les Ziégler de l'autre.

Ziégler, armé d'un gros bâton, marchait sur Boiscot.

Voyant cela, le fermier se saisit à son tour de la première trique qui lui tomba sous la main et, en sa qualité d'ancien prévôt, il esquivait le bâton de l'acrobate et lui laissait rude-

fait encore des progrès. Quant à Suzanne, elle était toujours à Enghien, chez mademoiselle de Royan, et l'existence de ces deux jeunes filles était la plus douce qui se puisse imaginer. Madame Granval n'avait pas encore quitté son château du Haut-Mont pour revenir à Paris, mais elle prenait patience, grâce aux lettres de Léonce et à celles de son ami Verne, avec lequel il vivait dans la plus tendre et la plus étroite intimité. Éléonore partageait son temps entre Courville et le Haut-Mont, car elle venait s'établir dans ce dernier séjour pendant chacune des fréquentes absences de son père. Elle était toujours froide ; concentrée, méthodique et convenable, c'est-à-dire qu'elle parlait souvent à madame Granval de son fils, dont elle suivait les progrès avec un intérêt calme, mais constant, qui pouvait, à la rigueur, passer, même aux yeux pénétrants d'une mère, pour une affection, sinon très vive, du moins fort durable. Au moment où nous sommes, Éléonore venait de faire ses adieux à sa tante, avant de partir elle-même pour Paris, où les affaires et les projets ambitieux de son père exigeaient la présence permanente de l'industriel et du député, ce qui lui avait fait désirer la compagnie de sa fille ;

ment tomber le sien sur le bras... En même temps le valet, qui était allé quérir un fusil, fit mine de mettre en joue ce couple de furieux qui se décida enfin à battre en retraite.

Le croirait-on, ces mendiants à main armée eurent l'audace de se présenter à la gendarmerie et de porter plainte contre Boiscot.

Ici nous laissons le *Courrier de Saumur* raconter la fin de l'histoire :

« Comme MM. les bohémien, vagabonds et autres mendiants, qui en veulent au fermier Boiscot, lui ont fait une énorme réputation de brutalité, M. le procureur de la République crut devoir poursuivre en même temps la femme Ziégler pour injures et menaces, et Boiscot pour coups et blessures.

La femme Ziégler, qui en ce moment sans doute chemine sur les grandes routes à la recherche de fermiers plus accommodants que Boiscot, ne comparait pas à l'audience.

Le fermier Boiscot avoue franchement le coup de bâton, mais il explique qu'il était en cas de légitime défense et que s'il a agi ainsi, c'était pour protéger sa femme que la Ziégler menaçait d'éventrer avec ses ciseaux.

M. le procureur de la République dit que Boiscot est violent et emporté, que déjà il a reçu plusieurs plaintes contre lui. Il l'avertit charitablement de se montrer moins dur envers les mendiants, car tous ces gens-là sont montés contre lui, sa maison est signalée et il craint qu'un jour quelque misérable, exaspéré de ses rigueurs, ne se venge et ne se livre contre lui à de terribles représailles.

Le défenseur de Boiscot explique d'où vient cette haine des mendiants contre son client. Autrefois le père de Boiscot accueillait les nomades qui se présentaient à la ferme, il leur permettait de passer la nuit dans ses granges et leur donnait même à souper le soir.

Tout d'abord, le fils ne changea rien à ces habitudes, mais il s'aperçut bientôt qu'on ne le payait de son hospitalité qu'en lui faisant des sottises. On volait ses pommes de terre dans les champs, on brisait ses clôtures, on arrachait ses haies sèches pour se chauffer. Il brisa donc avec les traditions paternelles et renvoya sans merci tous les vagabonds qui se présentaient chez lui. Ce fut alors un concert de malédictions et tous les coureurs de grande route lui vouèrent une haine mortelle.

Le tribunal, ajoute le défenseur, renverra mon client des fias de la plainte sans dépens, parce que d'abord il n'a fait que se défendre et défendre sa propriété violée. Ensuite parce qu'une condamnation serait un encouragement à tous les vagabonds.

D'ailleurs la mendicité est interdite et il n'est que temps de renvoyer chez eux tous ces aventuriers, tous ces individus au nom en *er* qui sentent l'allemand d'une lieue et qui ne sont peut-être que des espions qui rêvent de revenir un jour en maîtres piller et rançonner les

madame Granval devait aller les rejoindre vers la fin de septembre ou le commencement d'octobre.

La vie que menait Léonce depuis son arrivée à Paris était à la fois sérieuse et brillante, occupée et frivole. Le matin, dès que le jour paraissait, il était près de son ami Verne, et là il travaillait comme l'élève le plus docile et le plus intelligent à côté du maître le plus éclairé. À midi, on déjeunait, et ensuite Léonce allait passer deux ou trois heures dans les bureaux de son oncle. Le reste de la matinée et toute la soirée appartenaient au monde et au plaisir. La grande fortune de Léonce, sa charmante figure, le souvenir de ce qu'il avait été, comparé à ce qu'il était devenu, le faisaient rechercher partout, et il ne tardait pas à justifier cet intérêt de curiosité par son excellente tenue, par ses sentiments nobles et naïfs, par son esprit à la fois crédule et investigateur. Un mois avait suffi pour le mettre à la mode, et, dans cette circonstance, la mode avait eu raison, car il ne s'agissait ni d'un fat qui eût jeté la désolation dans un ménage, ni d'un élégant criblé de dettes dans deux royaumes, ni, en un mot, d'une de ces renommées qui sont des scandales. (A suivre.)

fermes où ils se présentent aujourd'hui en meurt-de-faim.»

Le tribunal a condamné la femme Ziégler à six mois de prison, et il a acquitté purement et simplement le fermier Boiscot.

ENTRE LIEUTENANT ET BRIGADIER-FOURRIER

Le 23 août dernier, vers neuf heures et demie du soir, M. Halluitte, lieutenant au 31^e régiment d'artillerie, en garnison au Mans, descendait la rue Basse, en cette ville. Il avait avec lui son chien. En sens inverse venaient trois artilleurs du 26^e régiment. L'un d'eux, Paul-William Jean, dit Guillemard, brigadier-fourrier, donna un coup de pied en passant au chien du lieutenant. Celui-ci, qui était en civil, fit des observations au brigadier-fourrier, qui les accueillit fort mal. M. Halluitte se fit alors connaître. Il déclina ses qualités, et, comme Jean prenait la fuite en continuant à insulter son supérieur, le lieutenant se lança à la poursuite du sous-officier.

Le brigadier-fourrier, arrivé dans une rue obscure, la rue Bigot, un cul-de-sac, sentait toujours l'officier sur ses talons, dégaina. M. Halluitte para avec sa canne les coups qui lui étaient portés ; cependant il ne put éviter une blessure à la main. Il appela alors à l'aide. On accourut au secours de l'officier, mais Jean réussit quand même à prendre la fuite. On le retrouva quelques instants après.

Traduit devant le Conseil de guerre du Mans pour voies de fait exercées, en dehors du service, sur la personne de son supérieur, le brigadier-fourrier Jean, malgré une excellente défense présentée par M^e Picard, a été condamné à six ans de travaux publics.

Saint-Floret (Puy-de-Dôme), le 15 juillet 1894.

— Je suis heureux de vous dire que je me suis très bien trouvé d'avoir prescrit vos Pilules Suisses contre la constipation, les migraines, les vertiges, etc. Elles m'ont paru surtout très utiles aux personnes âgées pour prévenir la congestion. Un vieillard de 76 ans, atteint de vertiges qui me faisaient craindre une attaque de ramollissement cérébral, a vu disparaître les vertiges et les troubles de la vue auxquels il était sujet. Vous pouvez faire de ma lettre l'usage qu'il vous plaira.

Docteur LOUIS BATUT.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

SOCIÉTÉ ANONYME FONDÉE SUIVANT DÉCRET DU 4 MAI 1864

CAPITAL : 120 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 54 ET 56, RUE DE PROVENCE, PARIS

AGENCE DE SAUMUR

Rue du Marché-Noir, 49.

Comptes de Chèques. — Bons à échéance fixe avec Coupons semestriels. — Ordres de Bourse. — Paiement et Escompte de Coupons (Paiement sans frais des Coupons des Ctes de l'Est, du Midi, d'Orléans, de l'Ouest et de Paris-Lyon-Méditerranée). — Opérations sur Titres (Conversions, renouvellements, échanges). — Garde de Titres. — Envois de Fonds (Départements, Algérie et Etranger). — Billets de Crédit circulaires — Encaissement et Escompte des Effets de Commerce. — Avances sur Titres. — Crédits en Comptes courants et Crédits d'Escompte sur garantie de titres. — Souscriptions aux Emissions. — Renseignements sur les Valeurs de Bourse, etc.

ÉPICERIE CENTRALE
28 et 30, Rue Saint-Jean, Saumur.
P. ANDRIEU
Le meilleur des éclairages, l'ORIFLAMME
2 25 le bidon de cinq litres.
Huile à brûler, triple épuration,
le 1/2 kilog., 40 c.
Bougie première, le paquet 75 c.
— extra, — 80 c.
Chandelle perfectionnée, 2 k. 430 1.90
BAISSE DE PRIX SUR LE SUCRE
Toutes nos marchandises sont
vendues au plus juste prix, et
sont de qualité irréprochable.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

A VENDRE
A L'AMIABLE
Petite MAISON
Avec JARDIN bien arboré
Contenant 500 mètres carrés
environ.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
VOITURE POUR PONEY
S'adresser au bureau du journal.

MAISON A LOUER
Pour la Saint-Jean 1893
Occupée par le Magasin de Lin-
gerie de M^{me} TAILLARD.
S'adresser à M^{me} DAVEAU, rue
du Puits-Neuf, 14, Saumur.

Demande d'Apprentis
Les MAGASINS DE LA GLA-
NEUSE demandent: une ap-
prentie pour les Modes et un
apprenti pour la Mercerie. Con-
DITIONS AVANTAGEUSES.

Changement de Domicile
L'Etude de M^e MULLON, huis-
sier à Saumur, 28, rue Dacier, est
transférée rue de la Petite-Douve,
n° 9.

On demande de suite
Une bonne Cuisinière et un
Cocher connaissant un peu le jar-
dinage.
Tous deux habitués au service
d'une maison bourgeoise.
Inutile de se présenter sans bons
certificats.
S'adresser au bureau du journal.

A LOUER
APPARTEMENT
Au 2^e étage
Composé de trois pièces, man-
sarde, décharge et grenier.
S'adresser au bureau du journal.

Changement de Domicile
M. JOUAN, Entrepreneur de
Peinture, a l'honneur de prévenir
sa clientèle qu'à partir du 25 Sep-
tembre les commandes seront re-
çues rue de la Porte Neuve, n° 7.

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^e
Rue Jacob, 56, à Paris
LA MODE ILLUSTRÉE
JOURNAL DE LA FAMILLE
Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND
12 PAGES IN-4°
LE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE, AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ À DES
ROMANS ILLUSTRÉS.

La Mode illustrée, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de suc-
cès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux d'agrément, fait actuelle-
ment paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un sup-
plément consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les
membres de la famille; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent
plus de 2,000 dessins de toutes sortes: dessins de modes, de tapisserie, de
crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle
de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, man-
teaux, vêtements d'enfants, etc.
Le public n'est pas contraint de s'abonner pour l'année entière; il peut s'a-
bonner à l'essai, pour trois mois.
Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se
renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.
On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-
DIDOT ET C^e, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste
en ajoutant un timbre de 25 centimes pour chaque trois mois et en prenant soin
de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS:
Première édition: trois mois, 3 fr. 50; six mois, 7 fr.; douze mois, 14 fr. —
Quatrième édition, avec une gravure coloriée chaque numéro: trois mois,
7 fr.; six mois, 13 fr. 50; douze mois, 25 fr.
S'adresser également dans toutes les librairies du département.

Epicerie Centrale
28, Rue Saint-Jean.

CAVES ET ENTREPOT | TÉLÉPHONE | DÉPENDANCES
Rue de Fenel. | Reliant tous les services | Place Cenarière.

L'Epicerie Centrale s'occupe exclusivement
de la vente directe aux consommateurs de
SPIRITUEUX et de PRODUITS ALIMEN-
TAIRES de tout 1^{er} CHOIX et avant tout
**ABSOLUMENT NATURELS. En un
mot, établir la vérité dans le commerce des
denrées alimentaires, voilà ce que la maison
ANDRIEU met en pratique et lui vaut
tout son succès, ce qui lui permet de ven-
dre 5 ET 10 POUR 0/0 meilleur marché que
n'importe quelle maison SIMILAIRE. Une
maison dont la vente est très importante
est souvent mieux placée que tout autre
par suite de l'importance de ses achats et
peut, pour cette raison, donner des mar-
chandises toujours fraîches aux meilleures
conditions de bon Marché.**

DEMANDEZ LE CATALOGUE
28 et 30, rue Saint-Jean, Epicerie Centrale.

NOTA. — Supposant ce renseignement peu intéressant pour la
clientèle, j'estime inutile d'indiquer le mode d'éclairage de mes magasins.

Articles de ménage, Vannerie, Brosserie, Parfumerie

Grande Liquidation
POUR CAUSE DE FIN DE BAIL
AU GRAND BAZAR
Tenu par DAVEAU, Doreur
Rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 15 et 17
SAUMUR

Par suite de désaccord avec le propriétaire, le **Grand
Bazar**, rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 15
et 17, a décidé de LIQUIDER à des PRIX les plus
réduits, le stock immense de marchandises garnissant
ses VASTES MAGASINS.

Les Marchandises vendues ne seront pas remplacées.
Il se trouve en magasin plus de 500 GLACES des plus
riches modèles de tous styles. Et une collection admirable
de Gravures et Aquarelles de tous les Editeurs
français et anglais devant appeler l'attention de tous les
Amateurs. — **OBJETS D'ART.**

Liquidation sans Précédent
A SAUMUR

L'atelier de Dorure étant seul conservé et
agrandi, il y aura toute facilité d'y exécuter avec soin
les plus grands travaux en ce genre.

Jouets, Maroquinerie, Bijouterie, Bonneterie

Il ne sera pas donné de Marchandises à choisir, mais les articles qui auront cessé
de plaire seront échangés ou remboursés, au gré de l'acheteur, dans un délai
ne devant pas excéder deux jours.

Les Marchandises étant vendues avec de très grands rabais,
se feront toutes essentiellement au COMPTANT.

Pianos, Musique, Instruments

Maison G. FISCHER, fondée à Saumur en 1846

PILLET-BERSOULLE

Successeur, Elève de Pleyel, Wolff et C^e

SAUMUR 1891, GRAND PRIX, MÉDAILLE D'OR

Fournisseur AUTORISÉ de l'École de Cavalerie

ACCORDS, RÉPARATIONS, ÉCHANGES ET LOCATIONS

Pianos, Harmoniums, Violons, Violoncelles neufs et d'occasion

INSTRUMENTS EN CUIVRE ET EN BOIS ET ACCESSOIRES DE MUSIQUE
de toutes sortes

La maison GARANTIT toutes les réparations dont
elle se charge.

700 Partitions et choix considérable de Morceaux à l'abonnement

PHARMACIE A. CLOSIER

N° 90, rue Dacier (PLACE SAINT-PIERRE), en face la Caisse d'Épargne
SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales
naturelles Françaises et Étrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités
médicales.

Grand assortiment de Bandages se prêtant à tous les mouvements du
corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien
fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

CABINET D'APPLICATION

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'Articles en caoutchouc
vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de Bas contre
les varices, de Ceintures en tous genres, de Bihérons, d'Injecteurs et
d'Irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

GRANDE ÉPICERIE PARISIENNE

33, rue d'Orléans, à l'angle des rues Dacier et d'Orléans

IMBERT FILS

INAUGURATION des Agrandissements

Installation permettant un service rapide
Magasins éclairés par l'Electricité.

Maison la plus importante de la contrée, vendant réellement
meilleur marché que toute autre des produits de première
qualité.

Consultez le Catalogue et comparez surtout la qualité
des marchandises.

LIVRAISONS A DOMICILE

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.